

P ROJET ASSOCIATIF



09/11/2009

Comité des Amitiés Sociales de la Région Rennaise

PREAMBULE

Le Comité des Amitiés Sociales de la Région Rennaise œuvre pour permettre aux jeunes de prendre place dans la société. Pour cela, il intègre à la fois les réalités économiques et ses aspirations humanistes. Il se positionne comme un acteur des politiques sociales au vu de son histoire, de son engagement, de son expérience et de son aptitude à répondre à des enjeux sociétaux. Il se positionne comme un acteur de la politique jeunesse en considérant celle-ci comme une ressource.

En état de veille sur son environnement, le CASRR cherche à capter tous les signes d'ordre économique, politique, territorial, administratif ou organisationnel, susceptibles d'influer sur son équilibre général.

Le projet associatif possède une fonction de projection et de formalisation de ce que nous voulons réaliser dans les années qui viennent. Il cherche l'adéquation entre le souhaitable, le possible et le nécessaire. Il met de la cohérence entre le discours et l'action. Il fabrique du lien social.

L'écriture du projet associatif est déterminante de la volonté et de la capacité à élaborer de la cohérence et du mouvement.

SOMMAIRE

HISTORIQUE	3
1. 1^{ER} OBJECTIF POLITIQUE : L'INTEGRATION	4
1.A. LES 3 DIMENSIONS POLITIQUES DE L'INTEGRATION	4
⇒ VERS UNE NOTION D'HABITAT	4
⇒ LA JEUNESSE CONSIDEREE DANS UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE	5
⇒ UNE REALITE : LA CROISSANCE DES FACTEURS D'INCERTITUDE	5
1.B. TROIS OBJECTIFS OPERATIONNELS	6
⇒ OFFRIR UNE GAMME DE LOGEMENTS DE QUALITE...	6
... DIVERSIFIES	6
... DANS LE CADRE DE PARCOURS	6
... PRES DES BASSINS D'EMPLOI	6
... ADAPTES	6
⇒ ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE	6
⇒ DEVELOPPER LE « VIVRE ENSEMBLE »	7
a) LIEN SOCIAL	7
b) LIEN CIVIQUE	7
2. 2EME OBJECTIF POLITIQUE : ETRE ACTEUR DU SYSTEME LOCAL « HABITAT »	8
2.A. NOTRE CHAMP D'ENGAGEMENT LOCAL	8
⇒ LOGEMENT	8
⇒ SERVICES A LA JEUNESSE	9
2.B. OBJECTIFS OPERATIONNELS	9
⇒ EXPERIMENTATION	9
⇒ CONNAISSANCE SPECIFIQUE ET PARTICIPATION	9
3. UNE ORGANISATION	10
3.A. LIENS HIERARCHIQUES	10
3.B. LIENS FONCTIONNELS	11
4. PERSPECTIVES ET EVALUATION	12
GLOSSAIRE	13

HISTORIQUE

En octobre 1944, le premier « foyer de jeunes travailleurs » et le premier restaurant social voient le jour à Rennes. C'est la concrétisation d'un projet en germe depuis quelques années, projet marqué par la volonté d'offrir aux apprentis des dispositifs d'accueil et d'hébergement existant déjà pour les étudiants.

Les initiateurs du Comité des Amitiés Sociales souhaitent offrir aux apprentis et aux jeunes issus des campagnes un cadre chaleureux et protecteur en plein centre-ville de Rennes. Leur engagement se pose en termes de respect d'autrui et de neutralité positive. La création de ce lieu n'est pas une fin en soi, mais sert de tremplin permettant la formation des résidents. Il n'est pas question d'en faire des assistés mais de les inviter à s'auto-former entre pairs : l'éducation garde son sens premier au sortir de la famille.

Conçu comme un lieu d'apprentissage de la vie sociale, le FJT est un endroit de mixité sociale permettant de développer les potentialités des jeunes.

Au fil des années, le CASRR va développer des projets permettant de mieux concrétiser et de mieux rendre opérationnelle sa volonté initiale : c'est ainsi qu'un centre de formation des animateurs et éducateurs est créé (ce centre s'intégrera au sein de l'IRTS). De même, la nécessité de développer « du logement » donnera naissance à un constructeur-bailleur social (la SA HLM Les Foyers).

Au total, 110 FJT seront créés en France et le Comité des Amitiés Sociales sera acteur de la création d'une « fédération FJT », ainsi que de la notion de « fédération d'employeurs ». Inscrit dans un territoire de la ville, le FJT devient également support de club de jeunes et d'associations de quartier.

Plus de 60 ans ont passé, le contexte social a changé, la réglementation aussi. Pour autant, l'esprit d'ouverture et d'adaptation demeure. Les finalités et les missions restent d'actualité : aider un jeune à devenir citoyen, quel que soit son statut (apprenti, étudiant, stagiaire, salarié, en recherche d'emploi).

1. 1^{er} objectif politique : L'INTEGRATION

Le projet politique du CASRR consiste à concevoir et gérer des offres de service, à favoriser l'intégration des jeunes. A partir de ces attentes, multiples et parfois contradictoires, nous cherchons à construire des modes d'intervention adaptés pour l'habitat des jeunes afin de favoriser les moyens de leur socialisation.

* Notre valeur ajoutée consiste à agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'« habiter » les territoires où ils vivent, de les comprendre, de s'y impliquer, d'en être les citoyens. Nous avons donc vocation à participer à toutes les actions qui contribuent à la socialisation par l'habitat, à analyser la diversification de notre offre (logements et services) visant à répondre à la

pluralité des demandes et des besoins des jeunes.

* Nous nous inscrivons dans un contexte d'évolution réglementaire du champ de définition de nos activités, dans le cadre notamment de la circulaire sur les Foyers des Jeunes Travailleurs et sur les résidences sociales. Nous devons répondre à l'objectif qui est de :

- Consolider et réaffirmer ce qui fonde notre projet et en fait sa force,
- Rechercher les moyens de le développer et de le dynamiser.

1.a. LES 3 DIMENSIONS POLITIQUES DE L'INTEGRATION

⇒ VERS UNE NOTION D'HABITAT

Les initiateurs sociaux, à l'origine des lieux de vie devenus FJT, ont eu cette double préoccupation :

- Répondre au problème de logement des jeunes.
- Faciliter leur intégration sociale (accès à l'autonomie).

Cette double préoccupation est actuellement encadrée par deux types de textes réglementaires et deux Ministères (Logement et Action Sociale) :

- Le code de la construction et de l'habitat (CCH),
- Le code de l'action sociale et des familles (CASF).

En effet, la notion d'habitat, utilisée par l'UNHAJ et l'URHAJ (dont nous sommes adhérents) dépasse la notion de logement et englobe socialisation et droit au logement.

La population ciblée vise en priorité les jeunes en voie d'intégration professionnelle et sociale, remplissant les conditions de ressources pour l'accès et le maintien dans le logement : revenus, dépôt de garantie, projet professionnel, capacité d'autonomie sociale et professionnelle.

⇒ LA JEUNESSE CONSIDEREE DANS UN PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

La jeunesse, période de transition, d'apprentissage et d'expériences, est aussi synonyme d'incertitudes, d'instabilités et de parcours non linéaires, parfois même chaotiques. Être jeune est une période d'interrogation active sur leur devenir.

Nous nous adressons donc à tous ces jeunes en situation de mobilité, que celle-ci soit sociale, affective, intellectuelle, économique, physique, etc.

Nous voulons :

- Créer les conditions pour que les jeunes accueillis construisent leur entrée dans la vie.
- Favoriser les éléments de stabilité leur permettant d'être mieux armés pour construire leur parcours de vie pendant ce temps d'expérimentations que constitue la jeunesse.
- Les accompagner dans leur processus de socialisation, leur insertion consciente et critique dans la société.

⇒ UNE REALITE : LA CROISSANCE DES FACTEURS D'INCERTITUDE

La précarisation croissante des jeunes provoque des situations instables et les clivages entre les moins de 25 ans. Un jeune peut arriver au FJT avec des moyens propices à l'autonomie et connaître des difficultés d'intégration qui rendent son accès plus laborieux. Des allers et retours sont aujourd'hui fréquents.

Cette précarité oblige à chercher de nouvelles réponses qui peuvent se heurter aux limites de compétences et au nécessaire principe d'égalité de traitement dans le FJT.

Cette nouvelle réalité implique, nécessite et justifie le travail en réseau, sans transformer les FJT en CHRS.

L'accueil de jeunes n'ayant pas les ressources autorisant leur autonomie est possible à condition de recourir à des dispositifs spécifiques d'insertion et d'assistance. Ces états précaires rendent les interventions plus difficiles, en raison notamment des problèmes d'emploi. Les réactions agressives, les troubles du comportement sont des facteurs dont nous devons tenir compte. Cette évolution explique l'engagement d'actions relevant de l'assistance. L'absence de ressources personnelles pour l'accès au logement est compensée par un projet et une prise en charge dans une mesure éducative (aide sociale du Conseil Général ou Justice) avec un suivi et un accompagnement spécialisé.

1.b. TROIS OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'association gère 4 FJT sur Rennes et sa périphérie, environ 600 logements.

⇒ OFFRIR UNE GAMME DE LOGEMENTS DE QUALITE...

Nous travaillons à diversifier notre gamme de logements : nous réfléchissons aux surfaces des logements proposés, aux services qui les accompagnent, aux rapprochements des bassins d'emploi en extension.

... DIVERSIFIES

La gamme de logements (de la chambre au T3) garantit les possibilités de mobilité interne avant d'accéder au logement social ou privé. Chaque résidence FJT compte un foyer central et plusieurs logements dans le secteur diffus. Un jeune peut donc souhaiter et obtenir un logement plus grand.

... DANS LE CADRE DE PARCOURS

L'habitation est un lieu d'apprentissage. Au fur et à mesure des besoins mesurés et exprimés du jeune, l'accompagnement s'adapte. Le parcours logement permet alors plus d'autonomie et d'indépendance. L'habitation est devenue espace relationnel, car elle situe le jeune dans un milieu social. Cette diversité permet d'offrir des logements facilitant le développement d'une vie sociale personnelle, elle se veut productrice d'autonomie. Cette gamme favorise la socialisation progressive par l'habitat dans un quartier et permet de développer un processus d'apprentissage à la vie sociale : bon voisinage, entretien du logement, etc.

... PRES DES BASSINS D'EMPLOI

Les logements proches des secteurs d'activité permettent aux jeunes de s'adapter au monde du travail, de répondre à la mobilité professionnelle, à l'urgence de missions d'intérim auxquelles ils sont souvent contraints. De plus, la brièveté du délai de préavis (7 jours) permet à un jeune d'accepter plus facilement une mutation professionnelle.

... ADAPTES

Les chambres d'alternance permettent aux jeunes apprentis de se retrouver et de partager un même rythme de vie. Les logements pour couple permettent aux jeunes d'expérimenter les réalités de la cohabitation. D'autres logements plus grands permettent à un parent d'exercer son droit à la parentalité.

⇒ ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le CASRR s'appuie sur les autres leviers de la socialisation : il favorise l'accès à l'emploi, à une alimentation équilibrée, à la santé, à la mobilité et aux transports, à la culture, aux sports, aux loisirs. Pour ce faire, il s'appuie sur le travail en

partenariat. Dans le cadre de nos actions quotidiennes auprès des jeunes, en lien avec les Missions Locales et nos autres partenaires, nous nous mobilisons pour leur emploi.

⇒ DEVELOPPER LE « VIVRE ENSEMBLE »

Deux outils sont mis en œuvre :

L'animation collective :
Permettant la construction et la réalisation de projets communs.

Le soutien individualisé :

Conçu comme un accompagnement global, avec une dimension éducative dans une relation de dialogue entre un jeune et un professionnel, avec possibilité d'orientation.

L'accompagnement socio-éducatif est proposé quel que soit le site : collectif ou diffus.

L'offre de résidences adaptées, facteur d'intégration, est renforcée par une gamme étendue de services tels que :

- **Information sur les droits :**
Logement, droit social, formation.
- **Mise en relation avec les services adaptés** aux projets, difficultés et compétences des jeunes.
- **Accès aux loisirs :**
Vacances, apprentissage de technique, valorisation par le faire ensemble, être acteur.
- **Apprentissage individuel et collectif :**
Vivre ensemble (collectif), liens sociaux diversifiés et mixtes, citoyenneté, liens civiques, droit du travail.

L'action éducative que nous menons est porteuse d'un projet qui vise à rendre les individus acteurs de leur propre avenir et à leur permettre de construire eux-mêmes des savoirs.

a) LIEN SOCIAL

Le Comité veille aussi au brassage et à la mixité dans ses établissements. Confiante dans les capacités des jeunes, l'association leur offre des moyens pour être acteur de leur propre développement. Elle est consciente de la responsabilité socio-éducatif et de la nécessité de proposer des repères dans une société en mutation. En préservant l'équilibre entre les catégories de publics accueillis, l'association

favorise le brassage social par le parcours résidentiel, l'accompagnement individuel, les animations collectives, la mutualisation des savoirs.

Les services proposés et les actions menées permettent à l'association de promouvoir auprès des résidents des valeurs humanistes : responsabilité, tolérance, équité, solidarité, entraide, ouverture au monde, etc.

b) LIEN CIVIQUE

Proposer un logement à un jeune au sortir de sa famille, c'est poursuivre l'apprentissage par l'accompagnement de l'exercice de la citoyenneté.

Le CASRR situe son action dans une logique d'apprentissage démocratique, au travers de

l'expression et de l'implication des résidents dans les différentes instances (conseil d'administration, conseil de la vie sociale et conseil de résidents). Cette expérimentation amène le résident à prendre une place d'acteur social.

2. 2ème objectif politique : ETRE ACTEUR DU SYSTEME LOCAL « HABITAT »

Le projet politique du CASRR consiste à agir pour que la demande sociale exprimée par les jeunes soit plus présente dans les politiques publiques et dans les réalités économiques à l'œuvre sur les territoires où nous sommes implantés. Le CASRR ne saurait être réduit à un « outil », un prestataire de service des collectivités territoriales. En effet, depuis sa création, le Comité a créé, a innové, se positionnant dès le départ sur la double compétence du logement et de l'éducation. Ce n'est pas l'opportunité qui fonde le mouvement et l'action, c'est notre inscription dans le territoire et le système d'acteur local.

Avec l'UNHAJ, nous devons nous efforcer d'influer sur les politiques publiques qui se mettent en place. Nous inscrivons dans nos rencontres :

- les partenaires publics régionaux et départementaux, principalement dans le cadre des instances du mouvement,
- Le partenariat de proximité avec les communautés de communes et spécialement Rennes Métropole.

Nous revendiquons un rôle d'expertise auprès des responsables politiques locaux par rapport aux 1300 résidents accueillis chaque année.

Nous mobilisons notre expertise dans le champ de la jeunesse pour contribuer à l'évolution des politiques publiques avec les autres acteurs du système local.

2.a. NOTRE CHAMP D'ENGAGEMENT LOCAL

⇒ LOGEMENT

Même si nous ne pouvons pas en maîtriser tous les aspects : financiers, réglementaires, nous sommes l'interlocuteur de référence de l'habitat des jeunes travailleurs sur notre territoire. Nous avons un rôle d'expertise (accompagnement social, gestion locative, immobilier) auprès de l'ensemble de nos partenaires et nous devons aussi être attentifs aux contraintes et opportunités afin de répondre au mieux aux enjeux locaux. La pression foncière s'accroît, la question du développement durable est une exigence forte, mais les finances locales et celles des partenaires ne sont pas extensibles à l'infini.

Notre Engagement local est diversifié :

- Participation opérationnelle à la CLH,
- Elaboration collective pour l'organisation d'une MOC dans le cadre de réhabilitation,
- Développement des relations avec les partenaires,
- Soutien et participation à une instance pérenne territoriale et collective pour l'habitat des jeunes.

Nous souhaitons aussi développer nos relations avec le mouvement HLM, les différents bailleurs sociaux et les autres acteurs du logement et de l'habitat.

⇒ SERVICES A LA JEUNESSE

En lien avec nos partenaires : CAF, Conseil Général, Conseil Régional, Mission Locale, etc., nous voulons mener un travail de fond sur l'économie, les revenus et les moyens d'existence des jeunes et notamment sur le « reste à vivre ». Avec le réseau national, nous œuvrons pour formuler des propositions permettant de répondre aux difficultés des jeunes en matière d'absence de revenus stables ou des surcoûts dus à la multiplicité des lieux de résidences.

Nous voulons conserver ce qui nous a mobilisé dès l'origine à savoir : l'action éducative ; aussi nous travaillons avec la Sauvegarde et autres services éducatifs.

Le CASRR, acteur dans la trajectoire de la jeunesse, s'emploie à développer des projets culturels faisant appel à la créativité, à l'expression et aux potentiels des jeunes, en lien avec les autres partenaires jeunesse : autres FJT, CRIJB, service jeunesse de la ville de Rennes.

2.b. OBJECTIFS OPERATIONNELS

Le CASRR a toujours cherché à concrétiser des démarches d'expérimentation et de recherche-action sur les nécessaires solidarités à déployer : mutualisations, regroupements sur le développement de partenariats économiques et financiers. A l'origine des différentes créations (le

mouvement des FJT, la formation des professionnels, la recherche de logements ou les projets culturels), le CASRR a de tout temps : expérimenté, animé et transmis, favorisant l'évolution de chaque projet.

⇒ EXPERIMENTATION

- Repérer, analyser les situations et les besoins, rechercher des partenariats pour mettre en œuvre un projet en phase avec l'existant.
- S'entourer de professionnels performants capables de soutenir le projet.
- Animer le projet jusqu'à ce qu'il arrive à maturation et soit entrepris par les jeunes eux-mêmes ou par un partenaire, acteur à nos côtés, de la politique jeunesse.
- Laisser vivre le projet, même en dehors du CASRR...

⇒ CONNAISSANCE SPECIFIQUE ET PARTICIPATION

- Construire des partenariats,
- S'intégrer dans les projets en cours,
- Etre acteur dans les mouvements associatifs et (ou) culturels,
- Agir au sein du milieu institutionnel.

3. UNE ORGANISATION

Le CASRR gère quatre foyers de jeunes travailleurs. Nous voulons une organisation :

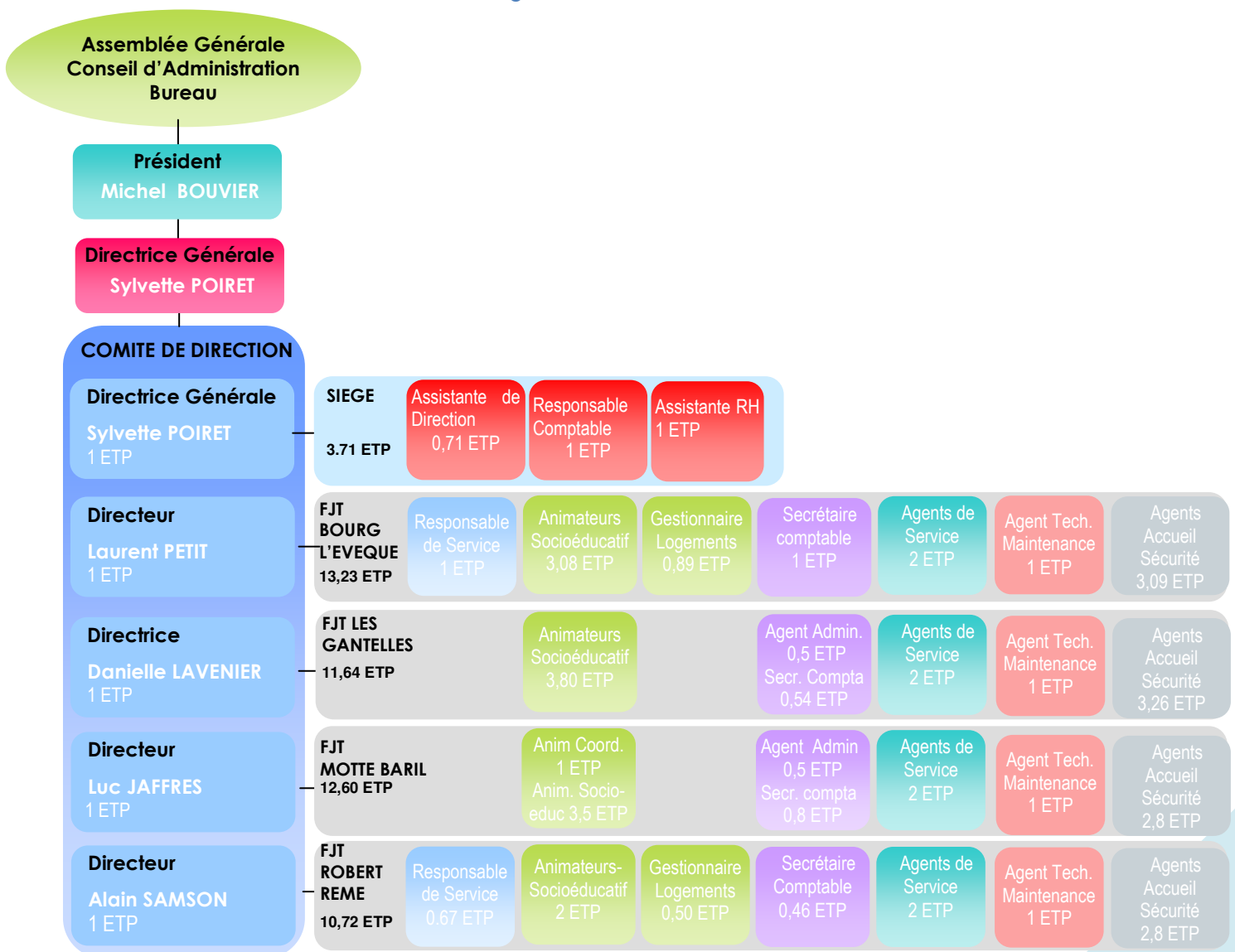
- **Réactive** : ce qui suppose un bon niveau de compétences, un degré élevé de décentralisation des décisions et d'autonomie, de coopération pour agir ensemble dans le même sens ;
- **Evolutive** : ce qui suppose qu'elle soit capable d'expertise et permette aux acteurs d'agir pour la modifier, d'où la nécessité de définir des principes stables d'organisation pour un contenu qui va évoluer ;
- **Qualifiante** : c'est-à-dire qu'elle utilise toutes les occasions d'apprentissage et toutes les possibilités de transmission entre personnes, cela nécessite de valoriser la communication ;
- **Innovante** : ce qui suppose un lien explicitement établi entre les activités d'exploitation courante et l'activité de développement.

Pour favoriser l'articulation, la transversalité, le partage, la mutualisation et les espaces décisionnels, nous avons décidé de centraliser certains services : paye, comptabilité, ressources humaines.

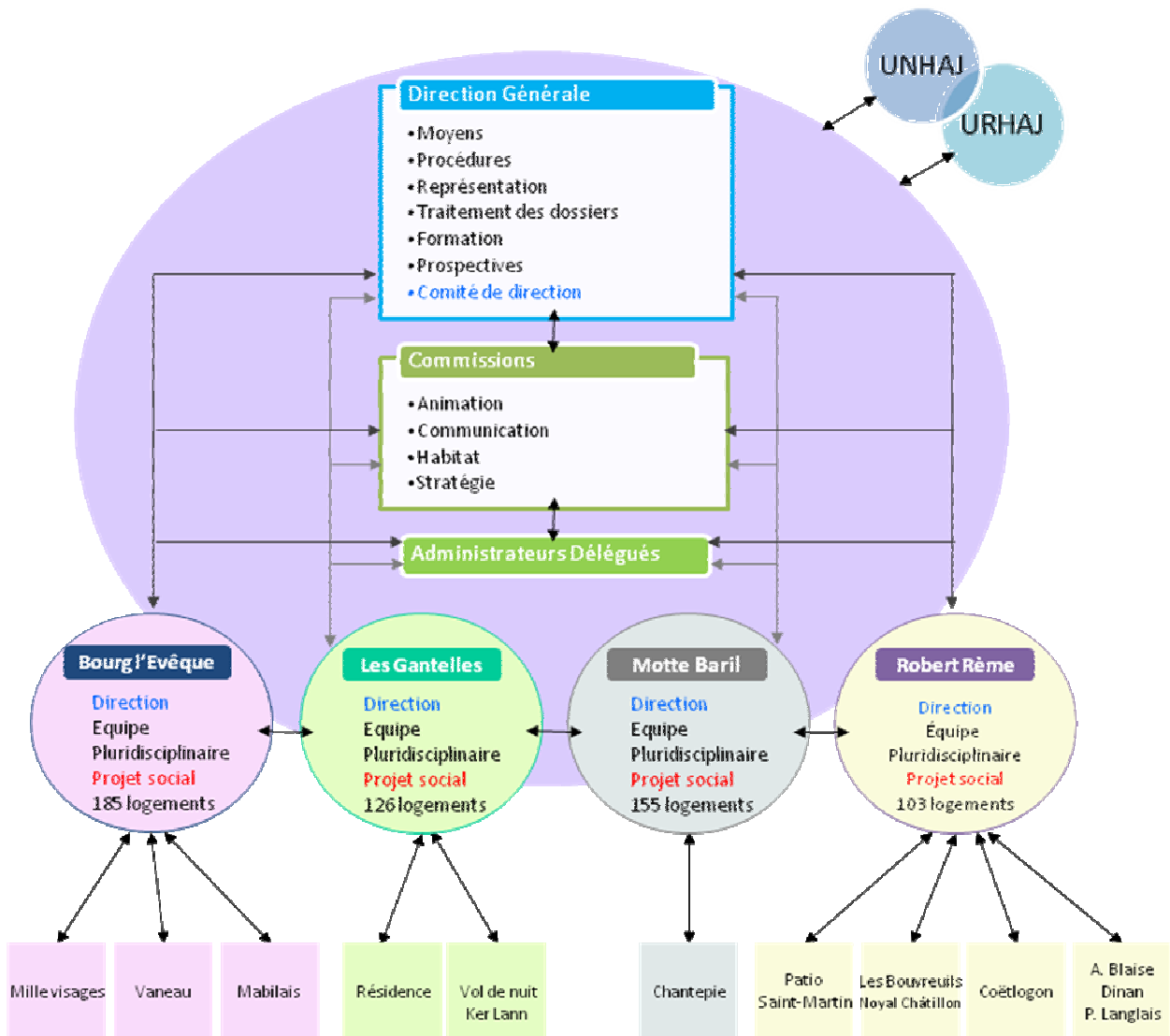
Pour s'adapter aux exigences institutionnelles, les délégations ont été formalisées dans chaque FJT.

Pour répondre au plus juste aux besoins analysés des jeunes, des fiches de poste ont été élaborées. A partir de ces fiches, chaque direction de FJT a attribué des missions spécifiques aux professionnels. Un règlement intérieur au Comité a été élaboré.

3.a. LIENS HIERARCHIQUES



3.b. LIENS FONCTIONNELS



4. PERSPECTIVES ET EVALUATION

Le projet associatif ainsi rédigé est construit pour les cinq années à venir. Passé ce délai, il sera nécessaire de remettre le travail sur le métier.

A partir de la formalisation de ces objectifs politiques, il est désormais possible d'écrire chaque projet social d'établissement décliné du projet associatif qui est aussi signe de cohérence, de cohésion, d'entraide, de soutien et de mutualisation.

Une première évaluation est néanmoins nécessaire ; elle permettra :

- La confrontation de la théorie avec la pratique,
- L'analyse de l'expérimentation de la transversalité souhaitée,
- La rythmique entre la réflexion, l'élaboration et la concrétisation,
- La mise en mouvement de professionnels dans un processus de recherche constante de consultation et de concertation.

Cette première évaluation devra impérativement avoir lieu à mi-parcours de la durée de vie du projet associatif. Elle tiendra compte des avis :

- Des administrateurs,
- Des professionnels de 4 FJT,
- Des résidents,
- Du mouvement national,
- Des partenaires.

GLOSSAIRE

CAF	<i>Caisse d'Allocation Familiale</i>
CASRR	<i>Comité des Amitiés Sociales de la Région Rennaise</i>
CASF	<i>Code de l'Action Sociale et des Familles</i>
CCH	<i>Code de la Construction et de l'Habitat</i>
CHRS	<i>Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale</i>
CLH	<i>Commission Locale de l'Habitat (Rennes Métropole)</i>
CRIJB	<i>Centre Régional Information Jeunesse Bretagne</i>
FJT	<i>Foyer Jeunes Travailleurs</i>
HLM	<i>Habitation à Loyer Modéré</i>
INTEGRATION	<i>Capacité à trouver sa place dans la société. ET Faire en sorte que la société soit accueillante.</i>
MOC	<i>Maîtrise d'Ouvrage Collective</i>
UNHAJ	<i>Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes</i>
URHAJ	<i>Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes</i>